

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-09-1 ET 153-03

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 150-09-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 13 décembre 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 11 janvier 2012

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 16 février 2012

Règlement 153-03 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Adoption par le conseil : 24 janvier 2012

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 16 février 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 février 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier